

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, à 21h le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2018

Etaient présents : **Mmes BARRERE. BESSON. CHARLET. DEBIEU FAYOLLE MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. FOURCADE. MALRIEU. THOMAS**

Avaient donné procurations : **A. OLMOS à H. CHARLET. Y.PERES à J.BOISSIERES. A. ROUX à P. FEVRIER-MUZARD. JL SILLIEN à JL MALRIEU**

Etait excusée : **Sandrine FOUQUET**

A été désignée secrétaire de séance : **Martine BESSON**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 février 2018 à l'unanimité.

1. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE – DONT LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, propose de passer au vote de l'ensemble du budget.

Fin 2017, la commune présente une situation financière saine :

- CAF 124 385 €
- Trésorerie 696 264 €
- Endettement 653 081 €

Perspectives 2018 :

- Maintien de la rigueur de gestion
- Maîtrise de la masse salariale et des effectifs
- Pas d'augmentation des taux communaux impôts locaux
- PLU : objectif de le rendre applicable au 31.12.2018
- SIVS : 342 251€ pour 189 élèves pour St Paul : 1 810€ par élève
- Refonte du régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP) à partir d'avril 2018

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 456 633.58	1 257 241.00
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE		199 392.58
TOTAL	1 456 633.58	1 456 633.58

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 934 820.58	2 094 374.35
RESTE A REALISER	184 184.33	
RESULTAT REPORTE		24 630.56
TOTAL	2 119 004.80	2 119 004.80

TOTAL BUDGET	3 575 638.49	3 575 638.49
---------------------	---------------------	---------------------

Investissement

- Les opérations d'équipement

N°	Opérations	Montants BP 2017
100	Clocher de l'église	2 784.00 €
54	Révision du PLU	15 000.00 €
101	Place et monument aux morts	114 216.00 €
102	Citypark	84 287.00 €
103	ADHap	18 000.00 €
105	Parking stade	14 000.00 €
106	Véhicule utilitaire ST	10 000.00 €
98	Médiathèque	598 928.00 €

- Les opérations pour compte de tiers

N°	Opérations	Montants BP 2017
02	Giratoire	231 490.00 €
04	Cheminement piétonnier RD87	130 734.00 €
05	Urbanisation tour de place	52 956.00 €
06	Urbanisation route de Menville	168 456.00 €

En ce qui concerne les subventions aux associations, nous sommes restés sur les bases de 2017 avec une légère augmentation pour le Comité des fêtes et pour les Pionniers (fête les 50 ans du club de rugby), plus de subvention au cycloclub qui est en « pause ». Les conditions d'obtention sont les mêmes, à savoir : fournir le compte rendu de l'Assemblée Générale et les rapports moral et financier.

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2018 à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES

DELIBERATION 2018-012

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour l'année 2018 le produit des contributions directes à 485 061 €, somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de laisser le taux des 3 taxes inchangé pour l'année 2018, soit :

Taxe d'habitation :	13.42 %	13.42% (2017)
Foncier bâti :	21.03 %	21.03% (2017)
Foncier non bâti :	103.30 %	103.30 % (2017)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'arrêter l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer cette indemnité à 142 € pour l'année 2018.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT

Les travaux sont terminés.

Commercialisation :

- 5 ventes actées,
- 5 promesses de vente en cours devant aboutir prochainement,
- 1 option en cours d'instruction.

L'objectif est la clôture au 31/12/2018.

En 2018 : 350 000 € sont mis à disposition du Budget communal.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	670 746.28	572 803.35
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE		97 942.93
TOTAL	670 746.28	670 746.28

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	172 142.35	389 956.63
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE	121 913.35	
TOTAL	294 055.70	389 956.63

TOTAL BUDGET	964 801.98	1 060 702.91
---------------------	-------------------	---------------------

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget du lotissement

3. RH : RIFSEEP

DELIBERATION 2018-014

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le RIFSEEP en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. Ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'un complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Mise en œuvre de l'IFSE

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP (part IFSE) sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement.

Mise en œuvre du CIA

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au mois de novembre.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en place du régime indemnitaire à compter du 1^{er} avril 2018.

4. RH : AVANCEMENT DE GRADE TAUX PROMUS/PROMOUVABLES DELIBERATION 2018-015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 49) impose au Conseil Municipal de déterminer, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus. Pour cela, il détermine par le taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Vu l'avis favorable du CTP du Centre de Gestion 31 réuni le 14 février 2018 à notre proposition de fixer le taux à 100% pour tous les grades, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade à 100% pour la collectivité pour les années 2018 à 2021.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le taux proposé de 100%

5. RH : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION 2018-016

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. En effet, il convient de créer un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe TC, et un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe à 32h. Le nouveau tableau des effectifs serait alors comme suit:

Grade / emploi	Catégories	Effectifs pourvus	Temps complet ou non complet
Attaché territorial / Responsable des services	A	1	TC
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC 32 H
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TNC 32 H

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord sur la création d'un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe TC, et d'un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe à 32h et de modifier le tableau des effectifs comme proposé par Monsieur le Maire pour une application à partir du 1^{er} mai 2018.

6. SDEHG : AUTORISATION PETITS TRAVAUX URGENTS

DELIBERATION 2018-017

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.**
- **charge Monsieur le Maire :**
 - **d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;**
 - **de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;**
 - **de valider la participation de la commune ;**
 - **d'assurer le suivi des participations communales engagées.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.**
- **précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.**

7. SITPA : CLOTURE DES COMPTES

DELIBERATION 2018-018

M. le Maire explique à l'assemblée que le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Un arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Pour rappel, le SITPA ne possède pas de personnel territorial, aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres et n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€ et d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

8. CITYPARK : INSCRIPTION CONTRAT DE TERRITOIRE

DELIBERATION 2018-019

Ce projet est inscrit au contrat de territoire du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour une réalisation 2018.

Ce projet concerne la parcelle section B n°99, nouvellement acquise (décembre 2016).

Il consiste à réaliser un équipement sportif multisports qui puisse servir à la fois à l'école maternelle située juste en face (le mettre à disposition de l'équipe pédagogique et de l'équipe périscolaire) d'une part, ainsi

qu'aux jeunes habitants de la commune en accès libre et enfin aux associations sportives par adjonction d'un éclairage piloté de cet équipement.

Ce projet s'inscrit dans un contexte plus général de réhabilitation du centre bourg, il fait suite à la réalisation de l'Espace Culturel Fontanilles, à la Rénovation de la Médiathèque Municipale (en cours) et dans le développement prévu du centre du village tel que défini dans le PADD de notre commune.

La durée des travaux est de l'ordre de 3 mois et devrait se dérouler en 2018. La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par la commune.

Le coût total de l'opération est évalué à 70 239 € €HT soit 84 288 €TTC.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Participation Conseil Départemental	28 096 €HT
Autofinancement 60%	42 144 €HT

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la réalisation d'un city park sur la parcelle B99 ;**
- **d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à la somme de 70 239 euros hors taxes ;**
- **de charger Monsieur Le Maire de solliciter du Conseil Départemental la subvention maximum au titre du contrat de territoire.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : le 2 mai 2018 à 21 h : PLU

- Participation citoyenne : B THOMAS et A BARRERE s'occupent de faire remplir les formulaires aux volontaires. Le capitaine VENTURA nous a transmis le protocole de mise en place.

- Affaire chevaux : Le préfet a répondu aux Maire de Bretx, Larra et St Paul concernant le suivi de l'activité de Mme XUEREB

- Groupement d'achat « Tarifs bleus » : Le SDEHG a renoncé à ce groupement d'achat.

- Bulletin communal annuel, objectif :

Bouclage le 5 mai 2018

Bon à éditer le 15 mai 2018

Distribution du 18 au 30 mai 2018

Responsable éditorial : Sophie DEBIEU FAYOLLE

Budget : J BOISSIERES

Réalisations 2017 et projets 2018 : JL SILLIEN et JL MALRIEU

PLU : S DEBIEU FAYOLLE

Cadre de vie : J BOISSIERES

Festivités : M BESSON JL MALRIEU

CC HAUTS TOLOSAN : J BOISSIERES

Associations : A BARRERE JL MALRIEU

Divers

Infos utiles S GUION M TISSOT

Séance levée à 23h10